



Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200699 « Grottes du Trou noir »
du 3 février 2025 à Saint Martin du Puy
Bilan d'activité 2024

Membres participants :

- Monsieur Francis WILSIUS, Président du Comité de pilotage, Elu régional sur le territoire Entre-deux-Mers.
- Madame LOPEZ, Mairie de Saint-Martin-du-Puy.
- Monsieur Christophe MOTHES, FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Gironde).
- Madame Célia GASPERINI, Chargée de mission gestion des sites Natura 2000 de la Gironde à la Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Carole DECKER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Victorien ROUDET, Chargé de mission, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure excusée :

- Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;
- Office Français de la Biodiversité ;
- Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-mers.
- Site Natura 2000 FR7200692 « Réseau hydrographique du Dropt » ;
- Groupe chiroptère d'Aquitaine ;
- Chambre d'agriculture de la Gironde, Animateur du PAEC Grottes du Trou Noir.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 3 février 2025 en présentiel dans la salle des fêtes de la commune de Saint-Martin-du-Puy, sous la présidence de Monsieur Francis WILSIUS.

Monsieur WILSIUS adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie l'accueil de la Commune de Saint-Martin-du-Puy, rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine).

La présentation sera téléchargeable sur la page internet dédiée au site : <https://www.grottes-trou-noir.fr>

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 des grottes du Trou noir qui couvre 178,8 ha sur les communes de Saint-Martin-du-Puy et Saint-Martin-de-Lerm et permet la conservation de cinq espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

- **Prolongation de la période d'animation et de la Présidence du Comité de Pilotage**

Il est proposé de prolonger l'actuelle période d'animation (2024/2026) jusqu'à la date de fin du marché d'animation de deux ans en cours d'attribution (celui-ci devrait débuter fin février 2025).

Il est également proposé de prolonger la Présidence du COPIL par Francis WILSIUS sur cette même période.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité par les collectivités membres du COPIL.

- **Bilan d'animation 2024**

- Animation du site internet. Alimentation en actualité de la page internet dédiée au site : <https://grottes-trou-noir.fr/>. En 2024, six nouveaux articles sont venus compléter les actualités du site. Il s'agit essentiellement d'articles autour de la nouvelle loi européenne sur la restauration de la nature et de la crise agricole.
- Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. Ces prises de contact permettent de proposer aux propriétaires privés, collectivités et exploitants un diagnostic parcellaire ou d'exploitation, et de proposer des actions correctives financées par Natura 2000.
En 2024, une prise de contact a été engagée.
- Contractualisation Natura 2000. Sur la personne ou structure contactée, aucune ne s'est dit favorable à l'élaboration d'un diagnostic de propriété.
Les conditions ambiantes actuelles (inflation, sentiment d'abandon, crise viticole...) ne facilitent pas l'engagement dans une démarche volontaire de contractualisation.
- Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques. Les MAEC permettent de défrayer les pertes d'exploitation dues aux changements de pratiques favorables à la biodiversité. Aucune exploitation n'a souhaité s'engager dans ce dispositif en 2024.
Là encore, les conditions ambiantes actuelles (inflation, sentiment d'abandon, crise viticole...) ne facilitent pas l'engagement dans une démarche volontaire de contractualisation.
- Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Il s'agit d'un engagement moral permettant de valoriser les efforts entrepris sur sa propriété ou sur sa pratique.
Sur 2024, aucune nouvelle proposition ne s'est concrétisée.

Tableau I : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)	Statut
<u>Acteur socio-économique 1</u>	2013-2018	-	-	Activité spéléologique	-	A renouveler
<u>Acteur socio-économique 2</u>	2013-2018	-	-	Activité naturaliste	-	A renouveler
<u>Acteur socio-économique 3</u>	2017-2022	Saint Martin du Puy	Formations herbeuses Formations boisées	Activités viticoles	5,87 ha	A renouveler

- Déploiement de mesures hors contrat. La stratégie d'acquisition d'espaces naturels animée par le Conservatoire d'espaces naturels se poursuit malgré le refus des actuels propriétaires de nous vendre la grotte.
Aucun nouveau projet n'a vu le jour en 2024.
- Soutien aux programmes de développement durable du territoire. **Aucun programme développé par les collectivités n'a été suivi par l'animateur en 2024.**
- Evaluation des incidences. Il s'agit de la partie réglementaire de Natura 2000, soit au travers de la réglementation propre, soit au titre d'autres réglementations.
Aucun projet n'a été soumis à ce régime en 2024 (détail dans le tableau ci-dessous).

Tableau II : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 1	Déclaration	Retournement de prairies	7 ha	4%	Favorable assorti d'actions correctives
Projet 2	Permis de construire	Rénovation de bâti	-	-	Favorable

Parallèlement, est abordée la modification des paysages en lien avec la crise viticole et les aides à l'arrachage. Difficile d'anticiper ces interventions par l'animateur, bien que celles-ci doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence au-dessus de 0,5 ha. Pour information, il a été évoqué lors d'un COPIL pour un site Natura 2000 voisin que la DDTM veillera à faciliter la remontée de ces informations auprès de l'animateur Natura 2000. Les membres du COPIL suggèrent également de se mettre en contact avec les Syndicats des vins, le Pôle territorial Cœur entre-deux-mers ou encore la SAFER pour voir s'il est possible d'obtenir ces données.

- **Evaluation des mesures de gestion**

- Suivi scientifique sur les colonies de chauves-souris. Cette action de suivi est menée depuis 2019 par le Groupe Chiroptère d'Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces du site. Cependant, le suivi du site est entrepris depuis de nombreuses années.

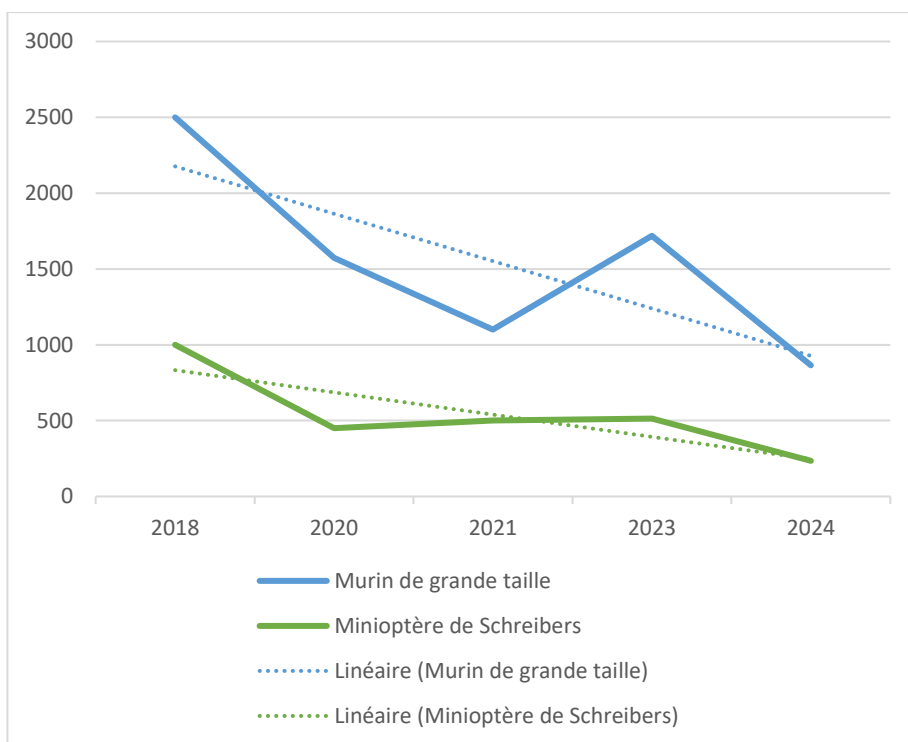


Figure 1 : Evolution de la population de grand murin et minioptère de Schreibers sur le site

Le site présente une spécificité (trois possibilités de sortie des chauves-souris) qui rend difficile le suivi. Depuis 2023, le CEN et le GCA teste un nouveau dispositif de suivi par infrarouge. Ce protocole semble donner des résultats intéressants et prometteurs.

D'un point de vue plus global, l'évolution de la population du minioptère du site est jugée préoccupante malgré une colonie importante. Cette population en marge de l'aire de répartition (méditerranéenne) semble se contracter au profit du cœur de l'aire (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris).

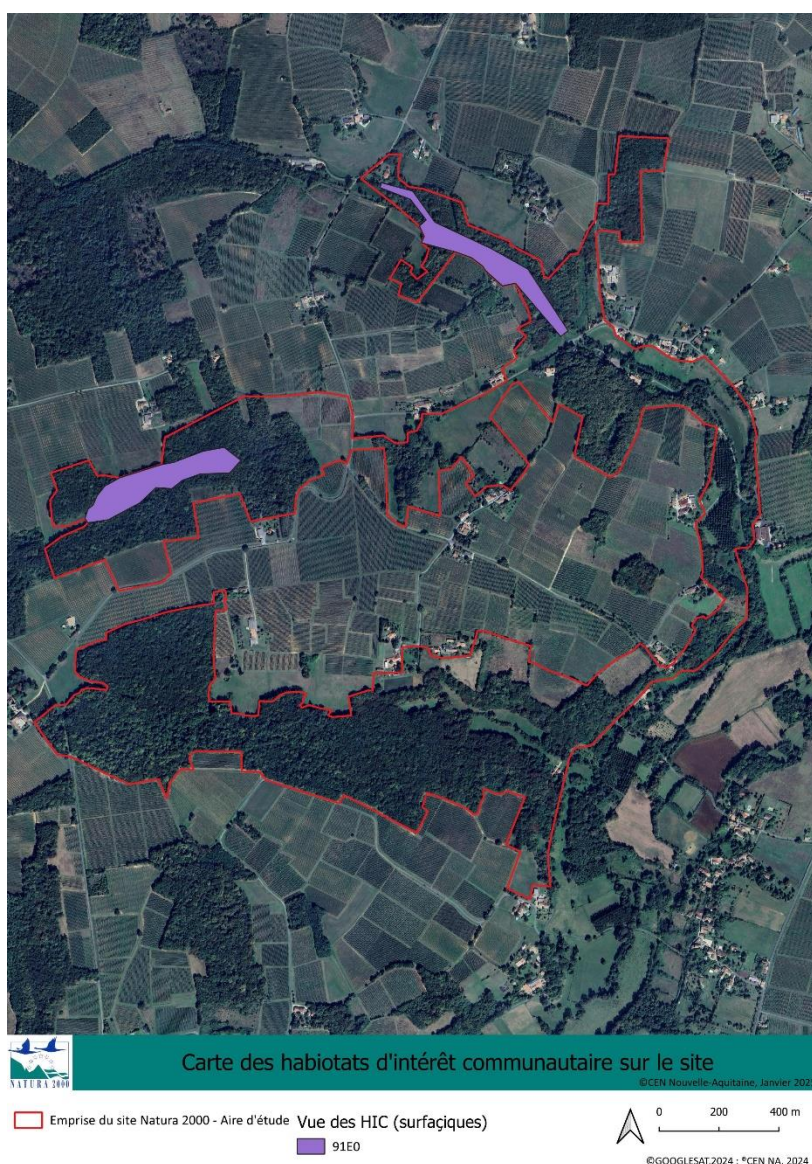
Pour les murins de grande taille, l'évolution des effectifs observée sur le site est similaire à l'évolution des effectifs au niveau national (Com.pers. Denis VINCENT, Plan

régional d'action chauves-souris). Cette colonie reste cependant l'une des plus importantes d'Aquitaine.

Les conditions climatiques durant le printemps et l'été 2024 ont entraîné un ennoiment de la cavité qui a contraint la colonie à changer de secteur à l'intérieur de la grotte. Cela a pu engendrer des perturbations importantes dans le cycle de reproduction des chauves-souris.

- Cartographie des habitats naturels du site : le site a été inscrit pour répondre à la conservation des chauves-souris, en conséquence, aucune cartographie des habitats naturels n'avait été produite sur le site. En 2024, la Région a souhaité combler cette lacune. Ainsi, en 2024, le CEN Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui du CBNSA, a réalisé des inventaires botaniques permettant d'identifier les végétations du site et par conséquent les habitats d'intérêt communautaire.

Figure 3 : Cartographie provisoire des habitats d'intérêt communautaire du site



Ce travail a conduit à la caractérisation de 3 habitats d'intérêt communautaire. Dans l'immédiat, seuls deux pourront être intégrés au DOCOB. Il s'agit de l'habitat 91E0 Forêt alluviale à Aulnes et Frênes sur 8,46 ha et enfin 8310 Grottes non exploitées par le tourisme. L'habitat 7220 Sources pétifiantes avec formation de travertins doit encore faire l'objet d'investigations particulières notamment aux regards de la complexité de cet habitat aquatique.

Il est proposé d'intégrer cette cartographie des habitats au DOCOB (sous réserve de l'avis favorable du Conservatoire Botanique National).

En ce qui concerne l'habitat potentiel 7220 Sources pétrifiantes avec formation de travertins, celui-ci ne sera intégré que s'il est confirmé par des investigations complémentaires.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

- o Etat de conservation des habitats et des espèces.

Tableau III : Tendance de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1303 Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros	Une dizaine toute l'année	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum	Une dizaine en hiver	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1308 Petit Murin Myotis blythii	5 à 6 000 en été 70 en hiver	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	
1310 Miniptère de Schreibers Miniopterus schreibersii	4 500 en été	Bon	↘	↘	Moyen	Perspective négative aux regards des évolutions nationales et de la compression des populations en marge de l'aire de répartition
1324 Grand Murin Myotis myotis	5 à 6 000 en été 70 en hiver	Bon	↘	↘	Moyen	Perspective négative aux regards des évolutions nationales

- o Atteintes des objectifs du document d'objectifs.

Tableau IV : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 – Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	25%	Périmètre de protection installé mais dégradé ; 1 des 2 entrées sécurisées

	OO12 - Favoriser des territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris	0%	Pas d'action en cours sur les territoires de chasse
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 - Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	33%	Suivi de la colonie en été seulement
	OO22 - Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou noir	100%	Suivi réalisé sur une année ; nécessité de renouveler l'expérience
	OO23 - Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	75%	Cartographie des habitats disponible
	OO24 - Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	50%	Cartographie des habitats disponibles
ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO31 - Mettre en place de la sensibilisation vis à vis de l'utilisation des vermifuges type ivermectine	0%	Pas d'action développée sur le sujet
ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs	OO43 - Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du Document d'Objectifs du site FR7200692 "Réseau hydrographique du Dropt"	50%	Participation au COPIL du site, mais lacune du DOCOB en matière de prise en compte des chauves-souris

- **Perspectives pour les prochaines années**

- Réalisation d'une exposition itinérante.
Il est précisé que cette exposition sera mutualisée avec 4 autres sites animés par le CEN (Carrières souterraines de Villegouge, Vallée de l'Euille, Réseau hydrographique de la Pimpine, Carrières de Cénac).
Il est ainsi prévu de la faire tourner sur les 5 sites.
Pour le site du Trou Noir, sont évoqués les lieux d'exposition possibles suivants : Fête de village de Saint Martin du Puy, ou encore le tiers-lieux de Castelmoron d'Albret.
- Faire vivre les outils de communication (Exposition, site internet)
- Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
- Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
- Appui au territoire pour la mise en œuvre de politiques publiques
- Poursuite des suivis écologiques (Suivis hivernaux et reproducteurs des chauves-souris)
- Mise à jour du diagnostic du DOCOB + FSD (notamment suite à l'intégration de la cartographie des habitats au DOCOB)
- Gestion administrative et financière du site

Pascal TARTARY annonce que, suite à une réorganisation du Conservatoire des Espaces Naturels, il ne sera plus l'animateur du site « Grottes du Trou Noir » dans le cadre du nouveau marché de deux ans en cours de notification. C'est **Victorien ROUDET** qui aura désormais à charge d'animer ce site Natura 2000.

- **Relevé de décisions.**

- Prolongation de la période d'animation et de la Présidence du Comité de pilotage jusqu'à la date de fin du marché d'animation de deux ans en cours d'attribution (celui-ci devrait débuter fin février 2025).

- Le Comité de Pilotage valide l'intégration de la cartographie des habitats au DOCOB (sous réserve de l'avis favorable du CBNSA). En ce qui concerne l'habitat potentiel 7220 Sources pétrifiantes avec formation de travertins, celui-ci ne sera intégré que s'il est confirmé par des investigations complémentaires.
- Le Comité de Pilotage valide la mise à jour du Formulaire Standard de Données avec les nouveaux HIC (Habitats d'Intérêt Communautaire).
- Le bilan d'animation 2024 est validé.
- Le prévisionnel 2025-2026 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,

F. WILSIUS